RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE MAUPERTHUIS

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 281 25 00009

Date de dépôt : **22/05/2025**

Demandeur : **Madame QUATTRONE CHANTAL**

Pour : **CONSTRUCTION ABRI POUR ANIMAUX**

Adresse du terrain : **Le clos de la Garenne à MAUPERTHUIS (77120)**

ARRÊTÉ
de non opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de MAUPERTHUIS

Le maire,

Vu la déclaration préalable déposée le 22/05/2025 par Madame QUATTRONE CHANTAL demeurant 20 RUE DU PRE DENIS à MAUPERTHUIS (77120) ;

Vu l'affichage en mairie en date du 22/05/2025 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

Vu l'objet de la déclaration :
- pour CONSTRUCTION ABRI POUR ANIMAUX ;
- sur un terrain situé Le clos de la Garenne à MAUPERTHUIS (77120) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 23/06/2016 ;

Vu l'avis Information de Architecte des Bâtiments de France en date du 09/07/2025 ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à MAUPERTHUIS, le 22/07/2025

Le Maire

Dominique CARLIER
Maire de Mauperthuis

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.